

## CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL : QUOTIENT FAMILIAL - Année scolaire 2021 - 2022

### Tarifs conservatoire du Beauvaisis basés sur le Quotient familial

	1 0 - 250		2 251 - 500		3 501 - 700		4 701 - 1000		5 1001 - 1500		6 1501 - 2000		7 2001 - 2500		8 +2500	
	CAB	H.CAB	CAB	H.CAB	CAB	H.CAB	CAB	H.CAB	CAB	H.CAB	CAB	H.CAB	CAB	H.CAB	CAB	H.CAB
SECON LE Q.F																
Eveil / Initiation	50,00 €	62,50 €	50,00 €	62,50 €	50,00 €	62,50 €	80,00 €	100,00 €	90,00 €	112,50 €	100,00 €	150,00 €	110,00 €	192,50 €	120,00 €	240,00 €
CYCLE 1 / 2 / 3	90,00 €	112,50 €	110,00 €	137,50 €	130,00 €	162,50 €	165,00 €	206,25 €	200,00 €	250,00 €	235,00 €	352,50 €	270,00 €	472,50 €	300,00 €	600,00 €

#### Condition d'examen pour bénéficier du quotient familial (Q.F).

Seuls deux critères sont pris en compte pour l'étude du droit : les revenus du ménage et le nombre d'enfants à charge.

Les revenus pris en compte

Les ressources prises en considération sont celles du ménage qui assume la charge effective et permanente de l'élève. Elles correspondent en général, au Revenu Fiscal de Référence de l'année N-2, soit les revenus de l'année 2019, indiqué sur le ou les avis d'imposition 2020.

Important : les revenus du concubin sont pris en compte pour l'étude du droit au Quotient Familial même si celui-ci n'est pas le parent de l'élève. L'avis d'imposition de chaque foyer fiscal doit figurer au dossier. le nombre d'enfants à charge

les enfants pris en considération sont ceux figurant sur l'avis d'imposition de la ou des personnes qui assument la charge effective et permanente de l'élève, au sens de la législation sur les prestations familiales (enfants mineurs et enfants majeurs). Les enfants nés en 2020 seront comptabilisés uniquement si les revenus 2020 sont retenus pour l'étude au droit au Q.F.

#### Cas particuliers

- situation de divorce

Cas particuliers avec garde exclusive de l'enfant

la demande est constituée par le parent qui a la garde exclusive de l'enfant et qui déclare l'enfant fiscalement à charge.

- situation de divorce avec garde alternée de l'enfant

la demande peut-être déposée par l'un ou l'autre des parents, à condition que l'enfant figure sur son avis d'imposition. Seuls les revenus de ce parent seront pris en considération s'il vit seul.

- Diminution de revenu 2020

les diminutions de revenus pourront être prises en comptes s'il y a eu modification de la situation personnelle du ou des demandeurs ayant entraîné une baisse de leurs ressources en N-1. Cette double condition est nécessaire.

Les revenus de l'année en cours (2021) ne peuvent pas être pris en considération.

Pour bénéficier de la tarification supplémentaire des demandeurs d'emploi ou bénéficiaire des minima sociaux, photocopie du document à fournir. Ils seront pris en compte selon les revenus du conjoint.